

## CR du CDEN du lundi 27 juin 2022

- I. Déclarations liminaires des organisations syndicales (OS) et des associations de parents d'élèves

### II. le montant de l'IRL

L'IRL est versée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques, lorsque la commune est dans l'impossibilité de mettre à leur disposition un logement convenable.

Sur les 32 communes des Yvelines dans lesquelles des instituteurs sont en poste, il y a 7 instituteurs non logés.

La préfecture des Yvelines propose au CDEN de reconduire le montant de base de l'IRL du département des Yvelines fixé à 234 € en 2021, qui est supérieur hors majoration à celui fixé par le comité des finances locales en novembre dernier et qui est versé par le CNFPT pour les 7 instituteurs du département concernés.

#### Proposition de reconduction :

- Le taux de base (Instituteur célibataire, veuf ou divorcé sans enfant) du comité des finances locales (CFL) est de 187,50 euros, celui de la préfecture des Yvelines de 234 euros par mois.
- Le taux de base majoré (Instituteur célibataire, veuf ou divorcé avec enfant, instituteur marié ou vivant en concubinage) du CFL est de 234 euros, celui de la préfecture des Yvelines de 292,50 euros.

#### Vœu des OS

Les 9 OS ont voté à l'unanimité pour le vœu suivant : augmentation de 6,86 % de l'IRL conformément à l'indice du coût de la construction

### III. Réponses de M. le Directeur académique adjoint (M. Ouvrard) aux sujets abordés dans les déclarations liminaires des OS et des associations de parents d'élèves

- Dans le 1<sup>er</sup> degré, les 650 candidats (environ) admis sur liste complémentaire auront une affectation à la rentrée.
- Un tutorat sera mis en place pour les contractuels recrutés lors du job dating.
- Les AEDS : la cédésation des AEDS sera à l'ordre du jour du prochain CT ministériel et devrait aboutir pour la rentrée prochaine.

- M. Ouvrard admet qu'il y a eu des problèmes de remplacement des professeurs absents.
- Les élèves de 3<sup>ème</sup> dont le professeur de technologie était absent seront dispensés de l'épreuve au DNB.
- Selon M. Ouvrard, même s'il y a quelques situations inquiétantes, le système d'affectation des élèves sur Parcoursup constitue une grande amélioration par rapport à APB, car il est plus performant.
- Selon les parents d'élèves, les conseils de discipline aboutiraient trop souvent à des exclusions définitives. M. Ouvrard répond qu'il existe aussi des cas où l'élève est accompagné et qu'un conseil de discipline ne conduit pas toujours à une exclusion définitive.

#### **IV. Mesures de carte scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2022- phase 2**

- La direction académique prévoit une baisse de 1250 élèves répartis en -394 en maternelle et -868 en élémentaire. On constate un écart de 472 élèves par rapport aux prévisions des directeurs d'école, ce qui représente deux élèves par école.
- Le taux d'encadrement de tous les élèves s'est amélioré. La priorité a été accordée à l'allègement des GS, des CP, puis des CE1.
- Le nombre d'enseignants pour 100 élèves est de 5,54.
- Le nombre de postes dans les Yvelines est en hausse : 8143 postes en 2021 et 8210 postes en 2022.
- La priorité est de finaliser l'allègement des GS à 24 (sauf absence de locaux adaptés), de poursuivre l'allègement des effectifs dans toutes les classes de CP-CE1 (24 élèves par classe) et de poursuivre la mise en œuvre du dédoublement des classes de GS en REP +.
- Les conditions de décharge des directeurs se sont améliorées :

pour les écoles de 3 classes et moins : 2 jours supplémentaires de décharge annuelle

pour les écoles de 4 à 5 classes :  $\frac{1}{4}$  de décharge annuelle

pour les écoles de 6 à 8 classes :  $\frac{1}{3}$  de décharge annuelle

pour les écoles de 9 à 11 classes :  $\frac{1}{2}$  de décharge annuelle

pour les écoles de 12 classes : 1 décharge annuelle complète

Pour les écoles maternelles et élémentaires de 6 classes en EP, la décharge annuelle passe du quart au tiers.

Dans les écoles dont l'Indice de Position Sociale est inférieur à 100, la décharge a été dotée selon la norme éducation prioritaire.

- synthèse des mesures de carte scolaire RS22 :

+137 ETP (77 ouvertures de classes de maternelle et 60 ouvertures de classes en élémentaire)

-117 ETP (55 fermetures de classe de maternelle et 62 fermetures de classes en élémentaire)

dépense : + 20 ETP

- dotation en emplois :

+67 ETP

dépense en carte scolaire phase 2 = 20 ETP

dépense en décharge de direction = 30.21 ETP

dépense en postes spécifiques = 8.5 ETP

remplacement = 12 ETP

disponible : +8,29 ETP

- Le taux de réalisation prévisionnel des mesures après le CTSD du 23 juin 2022 est de :

GS : entre 85 et 90 %

CP : environ 85 %

CE1 : plus de 80%

Cela est dû au fait qu'il n'y a pas toujours assez de locaux disponibles pour faire ces allègements

- Moyens consacrés aux autres actions après le CTSD du 23 juin 2022 :

ASH : +2 ETP pour les dispositifs ULIS TFC et + 1 ETP pour le dispositif UE TSA

+2 postes de conseillers pédagogiques de circonscription

+ 12 postes de remplacement

## **V. Réponses aux questions diverses**

-Les tablettes rendues par les 3èmes en fin d'année scolaire seront réinitialisées afin d'effacer toutes les données personnelles.

- Les OS demandent un bilan de l'équipement numérique car il y a de nombreux problèmes en ce qui concerne la maintenance.

- Au prochain CDEN, une réponse sera apportée sur l'avenir des manuels scolaires.

### **VI. Adoption du vœu ci-dessous par les 9 OS**

Les organisations syndicales du CDEN des Yvelines ont pris connaissance des résultats du concours de recrutement de professeurs des écoles publiés le 23 juin, du nombre ridiculement bas et inquiétant de candidats admissibles au concours externe du CRPE de l'académie de Versailles : 484 admissibles pour 1 430 postes !

594 lauréats sur 1600 postes initialement offerts aux concours, soit 1006 postes au concours non pourvus !

Pour nous, ce ne sont pas les 700 PE contractuels qui pourraient être recrutés par la Rectrice lors « des journées du recrutement » qui régleront la situation. Comment d'ailleurs accompagner autant de contractuels qui ont peu ou pas d'expérience dans l'enseignement avec si peu de moyens en formation et en accompagnement ?

En l'état, tous les élèves n'auront pas un enseignant à la rentrée, toutes les équipes pédagogiques ne seront pas complètes au 1er septembre. Cela s'annonce catastrophique ! La rentrée ne peut avoir lieu dans de telles conditions !

Nos organisations syndicales défendent l'école publique et s'opposent à la contractualisation massive dans l'Education nationale.

Elles demandent :

- l'organisation d'un concours exceptionnel dans l'académie de Versailles à Bac+3 ;
- une forte augmentation de la valeur du point d'indice ;
- l'abandon des réformes Blanquer qui saccagent l'Ecole publique et dégradent les conditions de travail des personnels ;
- que la formation initiale soit repensée et le nombre de formateurs augmenté.
- l'abandon de la loi de transformation de la fonction publique.

### **VII. Vote des OS sur les mesures de carte scolaire 1<sup>er</sup> degré**

contre : 7 OS, abstentions : 2 OS

Alexandra Strelow (pour le SNALC Versailles) le 01/07/2022